Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 095-219506524-20231130-DB_053_2023-DE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES
COMMUNE DE VIARMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

*Date de Convocation : 23 novembre 2023
*Date d'Affichage : 23 novembre 2023
*Conseillers en exercice **:** 29
*PRESENTS : 15
*VOTANTS : 24
*POUVOIRS : 9

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente novembre, à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal, se sont réunis en salle La Cantinoise sur la convocation qui leur a été adressée par le maire en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

ETAIENT PRÉSENTS :
M. Olivier DUPONT, Mme Valérie LECOMTE, M. Hugues BRISSAUD, Mme Sarah BEHAGUE, M. Pascal MARTIN, Mme Sylvie BOCOBZA, M. Didier MEZIERES, Mme Michèle FRAÏOLI, Mme Grace RIBEIRO, M. Ivan DAUER, Mme Sophie BACQUET, Mme Clarisse POLLET, Mme Laurence BERNHARDT, M. Fabien BIGNOLAIS, Mme Aude MISSENARD,

POUVOIRS :
M. Roger ADOT a donné pouvoir à M. Olivier DUPONT
M. Daniel DESSE a donné pouvoir à Mme Sylvie BOCOBZA
M. Laurent GRAFTE a donné pouvoir à M. Didier MEZIERES
Mme Dominique NOCTURE pouvoir à M. Ivan DAUER
Mme Sabine JAMET a donné pouvoir à Mme Valérie LECOMTE
M. Christophe VANDENEYCKEN a donné pouvoir à Mme Michèle FRAÏOLI
Mme Anne SOTTY a donné pouvoir à M. Pascal MARTIN
Mme Karine GAUTHIER-JANNOT a donné pouvoir à M. Hugues BRISSAUD
M. Grégory PHILIPPE a donné pouvoir à Mme Sophie BACQUET

ABSENTS EXCUSÉS :
M. Sylvain BENAYOUN
Mme Radia TIGHLIT
M. Jacques BAILLEUX
Mme Anamaria CHETA
M. Gilles DEVAUX

Mme Aude MISSENARD, Conseillère municipale, a été désignée secrétaire de séance.

DELIB. N° 053/2023 – Mise en place du permis de louer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la loi ALUR a instauré des mécanismes permettant aux collectivités territoriales de mieux gérer les mises en location sur leur territoire,
Considérant que ces mécanismes, parfois appelés « permis de louer », sont un outil pour lutter contre l'habitat indigne et insalubre. Il s'agit de soumettre les propriétaires louant leur bien à un système de déclaration ou d'autorisation selon le degré souhaité par la collectivité.
Considérant que le conseil municipal compétent en matière d'habitat, peut instaurer un système de déclaration de mise en location dans des zones délimitées qui peuvent concerner un ou plusieurs ensembles immobiliers,
Considérant que pour la ville de Viarmes c'est le périmètre du secteur ORT qui a été retenu,
Considérant que sont concernés les logements mis en location ou faisant l'objet d'une nouvelle mise en location dont le contrat est soumis au titre Ier ou au titre Ier bis de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs,

Sur exposé de Monsieur Hugues BRISSAUD, 1er adjoint au maire en charge de l'urbanisme,

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 095-219506524-20231130-DB_053_2023-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 3 abstentions (Mme Laurence BERNHARDT, Mme Aude MISSENARD et M. Fabien BIGNOLAIS),

➢ **DECIDE** de mettre en place le mécanisme de déclaration préalable à la mise en location pour tous les logement mis en location ou faisant l'objet d'une nouvelle mise en location dont le contrat est soumis au titre Ier ou au titre Ier bis de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs,

➢ **PRECISE** que ce mécanisme entrera en vigueur au 1er juin 2024.

➢ **DIT** que les déclarations devront être déposées en mairie de Viarmes au format papier via le formulaire en vigueur (Cerfa n° 15651*01).

➢ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'élu délégué à l'urbanisme pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Viarmes, le 30 novembre 2023
Olivier DUPONT,
Maire de Viarmes

Signé électroniquement par : Olivier DUPONT
Date de signature : 08/12/2023
Qualité : Maire